



## **Arrêté du 10 JUILLET 2024**

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 19 JUILLET 2024 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

### **ARRETE :**

Pour les secteurs d'activités dont il a la charge et sous le contrôle de la Directrice Générale de LIMOGES HABITAT, délégation est donnée à :

#### **ARTICLE 1 :**

**Monsieur Benjamin GOUTTEFEANGES**, Directeur Commercial et Immobilier, pour :

- signer les correspondances courantes liées à la gestion locative (hors partenaires institutionnels) :
- courrier de convocation aux CALEOL,
- baux, contrats, convention et leurs avenants avec les personnes physiques et les personnes morales,
- courrier d'information sur libération de logement aux réservataires
- réponse aux demandes de logement ou de mutation (sauf élus et partenaires)
- convocation pour signature du bail, état des lieux entrant et sortant
- courriers relatifs à la vie du bail
- attestation de loyer, de présence, d'hébergement
- courrier aux divers partenaires sociaux
- contrat d'engagement FSL
- accusé de réception
- signer tout document relatif à la commercialisation (hors contrat de vente et réservation)
- signer les pièces constitutives des marchés passés dans le cadre des procédures internes, en consultation simple (hors avenants) au titre de sa spécialité : Lettre de consultation, Cahier des charges CCP CCAP CCTP, Acte d'engagement, Marché, Lettre de notification, Ordre de service, ainsi que les pièces annexes : courrier aux candidats non retenus et courrier suite demande d'informations d'un candidat évincé
- signer les pièces constitutives des marchés passés dans le cadre des procédures internes, en procédure adaptée (hors avenants), au titre de sa spécialité, en application de la décision de la Commission des Achats : Acte d'engagement et annexes diverses, Pièces financières BPU DQE DPGF, Cahier des charges CCP CCAP CCTP, Offre technique du titulaire (mémoire technique, note méthodologique), Pièces techniques (plans, diagnostic amiante, RICT), Courrier de notification du marché, Ordre de service, ainsi que les pièces annexes : règlement de consultation et avis d'appel à la concurrence,



- signer les pièces des marchés passés dans le cadre des procédures internes, marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalable (hors avenants) : lettre de consultation, cahier des charges (CCP, CCAP, CCTP...), acte d'engagement, marché, lettre de notification, ordre de service,
- signer les bons de commande pour l'exécution des marchés relevant de son domaine d'activité, ainsi que les attestations de TVA à taux réduit
- représenter Limoges habitat dans le cadre de la gestion du patrimoine en copropriété
- signer les dépôts de plainte.

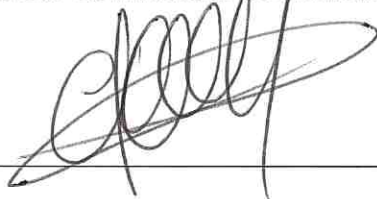
En l'absence du Directeur Général,

- signer les ventes des logements dont la valeur est inférieure à 100 000 € HT

**ARTICLE 2** : Cet arrêté annule et remplace tous ceux émis antérieurement.

Fait à Limoges, le 10 JUILLET 2024

Spécimen de la signature de  
Benjamin GOUTTEFANGEAS,  
Directeur Commercial et Immobilier



**La Directrice Générale**

**Céline MOREAU**

